

Rapport

Date de la séance du CE: 6 mars 2019
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
N° d'affaire: 2019.POMGS.2
Classification: –

Fonds du sport: approbation des comptes annuels 2018

Table des matières

1	Synthèse	1
2	Bases légales	2
3	Situation financière du Fonds du sport.....	2
4	Enveloppe financière du Conseil du Jura bernois	4
5	Administration du Fonds du sport	5
6	Proposition.....	6



1 Synthèse

En 2018, Swisslos a versé 55 075 226 francs au canton de Berne à titre de part au bénéfice net de l'année 2017. Par ACE 712 du 20 juin 2018, le Conseil-exécutif a décidé de reverser au Fonds du sport 5 500 000 francs, soit 10 % de la part du canton de Berne au bénéfice net. En outre, le montant de 1 000 000 francs a été transféré du Fonds de loterie au Fonds du sport. Il avait été alloué en 2016 à la préparation et au dépôt de la candidature intercantonale aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2026 à Sion (ACE 1387/2016) et avait donc été déduit de la part destinée au Fonds du sport en 2017. Resté inutilisé du fait de l'abandon de la candidature, il a été reversé au Fonds du sport fin 2018.

Par ailleurs, compte tenu de l'avoir net élevé du Fonds du sport, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas fixer de contingent pour le domaine de la construction et de la remise en état d'installations sportives, comme l'année précédente (ACE 712/2018).

Au 31 décembre 2018, le Fonds du sport affichait un avoir brut de 38 150 350 francs. Après déduction des subventions promises non encore versées (7 413 510 CHF), l'avoir net s'élève à 30 736 840 francs.

Conformément à l'article 20, alinéa 1 de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), le montant de l'enveloppe financière attribuée au Conseil du Jura bernois (CJB) est défini en fonction du pourcentage que représente la population du Jura bernois par rapport à celle de l'ensemble du canton (5,238 %). En application de ce pourcentage à la part au bénéfice net du Fonds du sport, la somme attribuée au CJB se monte à 290 000 francs. En raison du montant de 1 000 000 francs reversé, comme indiqué plus haut, au Fonds du sport par le Fonds de loterie (candidature aux Jeux olympiques d'hiver 2026), une somme supplémentaire de 52 600 francs a été attribuée au CJB sur la base du pourcentage de 2017.

A la fin de l'exercice, l'enveloppe financière dévolue au CJB présentait un solde de 2 586 806 francs. Après déduction des subventions promises (777 720 CHF), l'avoir net s'élevait à 1 809 086 francs, soit une diminution d'environ 230 000 francs.

Le Fonds du sport a été inspecté par le Contrôle des finances en décembre 2018 (contrôle des dossiers) et en janvier 2019 (contrôle des dossiers et des comptes annuels). Le rapport de révision établi le 5 février 2019 confirme l'exactitude des comptes annuels.

2 Bases légales

- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52), articles 39 et 46a, alinéa 1
- Ordonnance du 24 mars 2010 sur le Fonds du sport (OFSp ; RSB 437.63), articles 3, alinéas 1 et 2, et 8, alinéa 2
- Loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (Loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1), article 20, alinéa 1

3 Situation financière du Fonds du sport

Le Fonds du sport affiche un excédent de dépenses de près de 6,8 millions de francs pour l'année 2018. Les dépenses ont augmenté de 2 millions de francs par rapport à 2017. Elles comprennent des régularisations d'environ 5,3 millions de francs pour des projets qui avaient déjà fait l'objet d'un décompte final complet à fin 2018, mais qui ne pouvaient plus être comptabilisés pendant l'année en cours.

Comme l'avoir net est resté élevé, il n'y a pas eu de contingent pour les constructions, à l'instar de l'année précédente. Ainsi, des subventions à hauteur d'environ 3,5 millions de francs ont été promises pour 75 demandes dans ce domaine.

A l'exception de la catégorie des cours, le domaine de la promotion du sport n'a pas connu d'écarts significatifs par rapport à l'année précédente. Les plafonds légaux ont à nouveau été presque atteints pour la promotion de la relève dans le sport de masse et le sport de haut niveau.

Dans cette dernière catégorie, le solde de la subvention 2017, qui correspond aux régularisations comptables des projets de 2017, a été versé en janvier 2018. Fin novembre 2018, 50 pour cent des subventions promises ont de nouveau été versés aux requérants directe-

ment après le prononcé de la décision. Le solde a été régularisé au titre des projets 2018 et versé en janvier 2019.

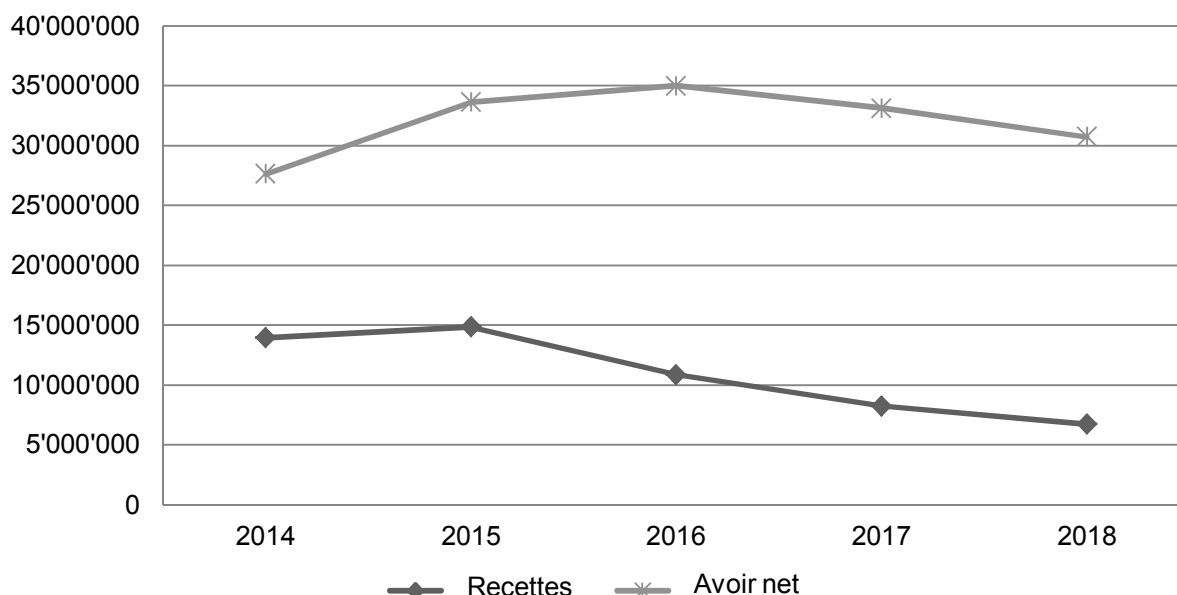
S'agissant des cours des fédérations, les versements ont doublé, la subvention par leçon et par participant étant passée de cinq à dix francs. La limite fixée dans l'OFSp n'a toutefois pas été atteinte.

Les subventions versées en faveur de manifestations sportives ont baissé en raison d'un retard dans le traitement des demandes. Par contre, les demandes déposées pour la participation à des compétitions sportives européennes ont augmenté, ce qui a entraîné une hausse des subventions.

Tableau 1 : évolution financière du Fonds du sport sur cinq ans

En CHF	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes	13 948 268	14 856 831	10 861 395	8 241 732	6 721 168
Dépenses	– 13 139 302	– 9 631 256	– 13 630 028	– 11 577 491	– 13 508 377
Avoir brut	45 816 304	51 041 879	48 273 247	44 937 559	38 150 350
Subv. promises	– 18 181 090	– 17 416 050	– 13 268 214	– 11 800 592	– 7 413 510
Avoir net	27 635 214	33 625 829	35 005 033	33 136 967	30 736 840

Après avoir augmenté continuellement au cours des dernières années, l'avoir net du Fonds du sport a baissé d'environ sept pour cent en 2018. Néanmoins, il s'élève encore environ au triple de l'alimentation annuelle (en moyenne des années 2014-2018) et reste donc très élevé. Quant aux subventions promises, leur montant est très bas en comparaison des autres années.

Graphique 1 : évolution des recettes et de l'avoir net sur cinq ans

Le graphique montre que l'avoir net du Fonds du sport n'a que légèrement diminué, malgré une baisse de l'alimentation. En 2018, le nombre de demandes a augmenté, mais les projets de construction coûteux ont été moins nombreux, de sorte que les moyens disponibles ne sont pas utilisés pour le moment. L'avoir net au 31 décembre 2018 permettra de financer de nouveaux projets, en fonction des besoins.

4 Enveloppe financière du Conseil du Jura bernois

Conformément à la LStP, le CJB dispose, pour ce qui est du Fonds du sport, des mêmes compétences en matière d'autorisation de dépenses que le directeur de la police et des affaires militaires, tout en restant tenu d'observer les réglementations valables pour l'ensemble du canton. Les demandes relevant de la compétence du CJB doivent être soumises à l'administration du Fonds du sport ; celle-ci les examine formellement, les traite, calcule le montant des subventions et prépare les dossiers. Elle transmet ces derniers au CJB une fois par mois afin qu'il statue définitivement sur les demandes relevant de sa compétence ou prenne position sur celles relevant de la compétence du Conseil-exécutif.

Une enveloppe financière est attribuée chaque année au CJB. Elle correspond au rapport entre la population du Jura bernois et celle de l'ensemble du canton. Les subventions promises pour les demandes émanant du Jura bernois (approuvées par le CJB ou le Conseil-exécutif) sont prélevées sur ce montant. Les demandes approuvées par le Grand Conseil font exception à cette règle, mais ce cas de figure ne s'est encore jamais présenté. Si l'enveloppe financière n'est pas épuisée à la fin de l'année, le solde peut être reporté sur l'année suivante.

Au cours de l'exercice sous revue, il a fallu, pour la première fois, régulariser une subvention accordée à un projet. Un décompte final complet était disponible à fin 2018, mais le traitement et la comptabilisation n'étaient plus possibles.

En 2018, l'avoir brut du CJB a diminué d'environ 230 000 francs. Quant à l'avoir net, il se montait à 1,8 million de francs à fin 2018, contre 2,04 millions de francs un an auparavant. Cela correspond environ au quadruple de l'alimentation annuelle moyenne (2014-2018).

5 Administration du Fonds du sport

5.1 Statistique des demandes

En 2018, 2122 nouvelles demandes ont été déposées auprès du Fonds du sport, contre 2038 l'année précédente. Elles ont donc poursuivi leur hausse (+ 4 %). Elles étaient 138 à provenir du Jura bernois, soit une part de 6,5 pour cent (6,2 % en 2017). La forte augmentation (+ 62) des nouvelles demandes dans le domaine des manifestations sportives mérite d'être soulignée. Pour le reste, le nombre de demandes est resté similaire à celui de l'année précédente.

Au cours de l'exercice sous revue, 2112 demandes ont été traitées, soit une augmentation de 153. Les promesses de subvention, au nombre de 1976, ont totalisé 8 965 211 francs. Par ailleurs, 29 demandes ont fait l'objet d'une décision négative, ce qui correspond à un très faible taux de rejet d'environ 1,5 %. Le nombre de demandes renvoyées parce qu'elles ne remplissaient pas les conditions (107) a un peu plus que triplé par rapport à 2017. Il est réjouissant de constater que les demandes traitées ont augmenté alors que les effectifs sont restés stables.

Même si le nombre de demandes traitées a augmenté de près de huit pour cent, il n'en demeure pas moins que le traitement numérique prend bien plus de temps.

A partir du 1^{er} février 2018, les demandes pouvaient être déposées non seulement par la poste ou par courriel, mais aussi en ligne. Les requérants ont été 643 (30 %) à faire usage de cette nouvelle possibilité. Depuis début 2019, les demandes ne peuvent plus être déposées autrement qu'en ligne.

5.2 Frais administratifs

Pour 2018, les frais administratifs du Fonds du sport s'élèvent à 467 444 francs. Conformément à l'OFSp, ils sont comptabilisés comme charges dans les comptes annuels. Ils comprennent :

- les frais de personnel directs (formation et perfectionnement inclus) du service Fonds et autorisations (FOBE), rattaché au Secrétariat général de la Direction de la police et des affaires militaires (SG POM), pour les tâches en lien avec le Fonds du sport ;
- les frais de personnel indirects pour les prestations fournies au Fonds du sport par divers services du SG POM (chancellerie, traduction, etc.) ;
- les autres frais (matériels) directs du Fonds du sport (prestations fournies par des tiers, etc.) ;
- la part aux frais matériels généraux (frais de port, informatique, locaux, etc.).

L'essentiel du traitement des demandes adressées au Fonds du sport requiert 2,5 équivalents plein temps (EPT), dont 0,6 EPT à durée déterminée. S'y ajoutent des prestations de gestion et de comptabilité à hauteur de deux fois 0,4 EPT.

L'introduction du MCH2 en janvier 2017 donne toujours lieu à une surcharge de travail non négligeable. Le nouveau modèle complique en effet considérablement le système interne de contrôle du traitement des demandes.

Le projet visant à introduire un système de dépôt des demandes en ligne s'est achevé début 2018. Les requérants ont pu utiliser ce canal à partir du 1^{er} février 2018. Il a fallu procéder à quelques menus ajustements durant l'année.

Tableau 2 : frais de personnel et de matériel à charge du Fonds du sport en 2018

Type de frais	CHF
Frais de personnel directs FOBE	365 392
Frais de personnel indirects	42 350
Frais matériels *	59 708
Total	467 444

* Y compris part des frais généraux

Par rapport à l'exercice précédent, les frais de personnel directs et indirects ont baissé d'environ cinq pour cent en raison de la part réduite de la gestion et de la comptabilité. Par contre, les frais matériels ont augmenté d'environ dix pour cent. Dans l'ensemble, les frais administratifs ont diminué de 3,5 %.

6 Proposition

Au vu des explications qui précèdent, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver les comptes 2018 du Fonds du sport et le projet d'arrêté qui figure en annexe.

Annexes

- Projet d'arrêté
- Comptes annuels 2018
- Comptes annuels de l'enveloppe financière 2018 du CJB

Annexes supplémentaires à l'attention de la Commission de la sécurité (CSéc) :

- Vue d'ensemble des subventions promises au 31 décembre 2018, ventilées par affectation
- Statistique des demandes reçues et traitées de 2014 à 2018
- Rapport du Contrôle des finances du 5 février 2019 sur les comptes annuels 2018 du Fonds du sport